



Pack Building & Assist+

Le meilleur choix pour protéger le bâtiment et les biens en copropriété !

Vous représentez l'association des copropriétaires d'un immeuble d'appartements (avec ou sans commerce¹) ou de bureaux ? Le Pack Building & Assist+ est le complément idéal à l'assurance Incendie des biens en copropriété.

- Une indemnité pour la perte de jouissance du bien et les frais de logement en cas d'inaccessibilité totale du bâtiment
- La couverture des dommages en dégâts des eaux et bris de vitrage à la suite de travaux faits pour le compte de la copropriété et la couverture des bénévoles
- L'extension des garanties Tempête et Catastrophes naturelles aux dégâts causés aux antennes, tentes solaires et enseignes
- Une protection optimale du bâtiment et des biens en copropriété contre les dégradations immobilières, les infiltrations par les balcons...
- Une intervention dans les frais d'enlèvement et de remise en état du recouvrement de la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse
- Building Assist : une assistance optimale en cas de problème
- Une intervention supplémentaire en cas d'hospitalisation ou de décès

Une indemnité pour la perte de jouissance du bien et les frais de logement en cas d'inaccessibilité totale du bâtiment

L'immeuble est évacué par les pompiers après un incendie et l'accès à une partie du bâtiment est interdit ?

Endommagés ou non, les appartements ou bureaux peuvent être totalement inaccessibles à la suite d'un événement soudain ou imprévu. Le Pack Building & Assist+ indemnise alors les copropriétaires pour la perte de jouissance de leur bien et, le cas échéant, intervient dans les frais de logement des locataires ou occupants.

La couverture des dommages en dégâts des eaux et bris de vitrage à la suite de travaux faits pour le compte de la copropriété et la couverture des bénévoles

Un entrepreneur rénove le hall et perce une canalisation d'eau durant les travaux ?

Entretien, réparation, gros travaux structurels... Avec le Pack Building & Assist+, les dommages en dégâts des eaux et bris de vitrage dus à tous les travaux faits au bâtiment sont assurés. En outre, votre R.C. Immeuble est étendue aux dommages causés à des tiers par des bénévoles effectuant des travaux pour la copropriété !

L'extension des garanties Tempête et Catastrophes naturelles aux dégâts causés aux antennes, tentes solaires et enseignes

L'antenne des copropriétaires est arrachée par la tempête ? Un vent trop fort endommage une tente solaire ou détériore une enseigne de la résidence ?

Votre copropriété a équipé tout l'immeuble d'un système de réception audiovisuel ? Un copropriétaire a installé une tente solaire ? Le Pack Building & Assist+ étend la couverture du bâtiment en Tempête et Catastrophes naturelles aux antennes, tentes solaires et enseignes d'un ou des copropriétaires, jusqu'à 6 138 EUR.

Une protection optimale du bâtiment et des biens en copropriété contre :

• les dégradations immobilières

Des voleurs endommagent la porte du bâtiment ? Un vandale recouvre la façade de graffitis ?

De plus en plus de bâtiments sont touchés par le vandalisme et les graffitis. Avec le Pack Building & Assist+, vous êtes couvert jusqu'à 6 138 EUR par sinistre.

• les infiltrations par les balcons

Sur un balcon particulièrement exposé au vent et à la pluie, l'eau s'infiltré abîmant le mur et le sol ?

Les risques d'infiltration sont réels, les balcons étant particulièrement sensibles à l'humidité. Votre Pack Building & Assist+ étend donc votre garantie « Dégâts des eaux » à ces infiltrations.

• les dommages causés au contenu en copropriété

Des tapis sont endommagés à la suite d'une fuite d'eau ? Un mégot de cigarette mal éteint tombe sur des journaux et provoque un début d'incendie, abîmant l'armoire et les tableaux présents dans le hall ?

Les biens en copropriété présents dans les parties communes ne sont généralement pas protégés de manière adéquate. C'est pourquoi le Pack Building & Assist+ intervient jusqu'à 6 138 EUR pour les dommages éventuels.

• les dommages survenant durant un déménagement

En montant leurs meubles par les escaliers, des locataires endommagent les murs ?

Pour assurer au mieux votre immeuble, le Pack Building & Assist+ vous indemnise pour les dommages causés dans les parties communes par un propriétaire, un locataire ou un occupant lors de son emménagement ou de son déménagement.

Une intervention dans les frais d'enlèvement et de remise en état du recouvrement de la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse

Une infiltration dans la toiture vous oblige à enlever le bankirai qui recouvre la terrasse ?

Recouvrir de dalles, de graviers ou de bankirai la couche d'étanchéité de la toiture-terrasse est une protection bienvenue. Cependant, en cas d'infiltration, enlever et remettre cette protection augmente sensiblement le coût des travaux. Pour faire face à ces suppléments, le Pack Building & Assist+ prend en charge jusqu'à 6 138 EUR par sinistre.

Building Assist : une assistance optimale en cas de problème

Vous avez besoin d'un homme de métier pour une intervention urgente dans les parties communes ou dans un appartement ? Un coup de téléphone à Building Assist suffit. Accessible 24 h / 24, ce service vous met en contact avec des professionnels spécialisés [prestations payantes, à votre charge]. Vous pouvez y faire appel jusqu'à 3 fois par an pour les parties communes et jusqu'à 3 fois par an par appartement. En outre, vous avez la certitude :

- d'être recontacté dans les 2 h max. en cas d'urgence, sinon dans les 24 h max. pour avoir un rendez-vous dans les 48 h ;
- que tous les professionnels répondent à des exigences de qualité et pratiquent des tarifs conformes aux prix du marché.

Une intervention supplémentaire en cas d'hospitalisation ou de décès

Un copropriétaire est victime d'une intoxication au monoxyde de carbone ? Pire encore, il décède des suites d'un incendie ?

Le Pack Building & Assist+ prévoit également une intervention forfaitaire pour l'assuré [ou à ses ayants droit] en cas d'hospitalisation [32,55 EUR/jour, max. 90 jours par assuré] ou de décès [3 254,46 EUR par assuré] des suites d'une intoxication au monoxyde de carbone ou d'un sinistre couvert.

Votre courtier

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Building & Assist+. Vous pouvez les consulter chez moi ou sur le site www.aginsurance.be/broker. Les montants d'indemnisation repris font référence à l'indice Abex 729 - janvier 2013.

¹ L'activité commerciale représentant moins de 20 % de la superficie totale du bâtiment.